

# **Préavis du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade sur les nouvelles classes à conventionner en 2015**

## **Préavis 01/2014**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

Le dicastère des bâtiments du Comité de Direction de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade composé de Madame Chantal Landeiro et Messieurs Philippe Menoud, Laurent Vukasovic et Jean-Jacques Nicolet s'est réuni à plusieurs reprises.

### **Objectif**

Ce préavis a pour objectif de présenter les besoins en salles de classes dans le périmètre de l'AISE. Il s'attache à mettre en évidence les éventuels pics de fréquentation afin de prendre les mesures adéquates pour absorber de telles variations en les inscrivant dans le temps. De cette façon, les Communes concernées pourront démarrer les constructions nécessaires en ayant l'assurance que l'AISE couvrira les coûts de constructions en fonction des statuts en vigueur dans notre Association.

### **Démarche**

Le modèle est décomposé en trois zones : « haut » pour les villages du haut, « centre » pour Begnins et Burtigny et « bas » pour les autres. Cette découpe est en lien avec le plan d'enclassement HarmoS validé par la Direction et le CoDir. Il intègre à l'intérieur de chaque zone les groupes 1-4 et 5-8 ainsi que 9-11.

### **Résumé du travail effectué**

Les données provenant des contrôles des habitants, complétées avec des données fournies par l'école, ont été mises dans un tableau Excel de simulation. Nous avons pu évaluer l'évolution des effectifs et traiter ces informations pour arriver à un nombre de classes en lien avec les pôles HarmoS.

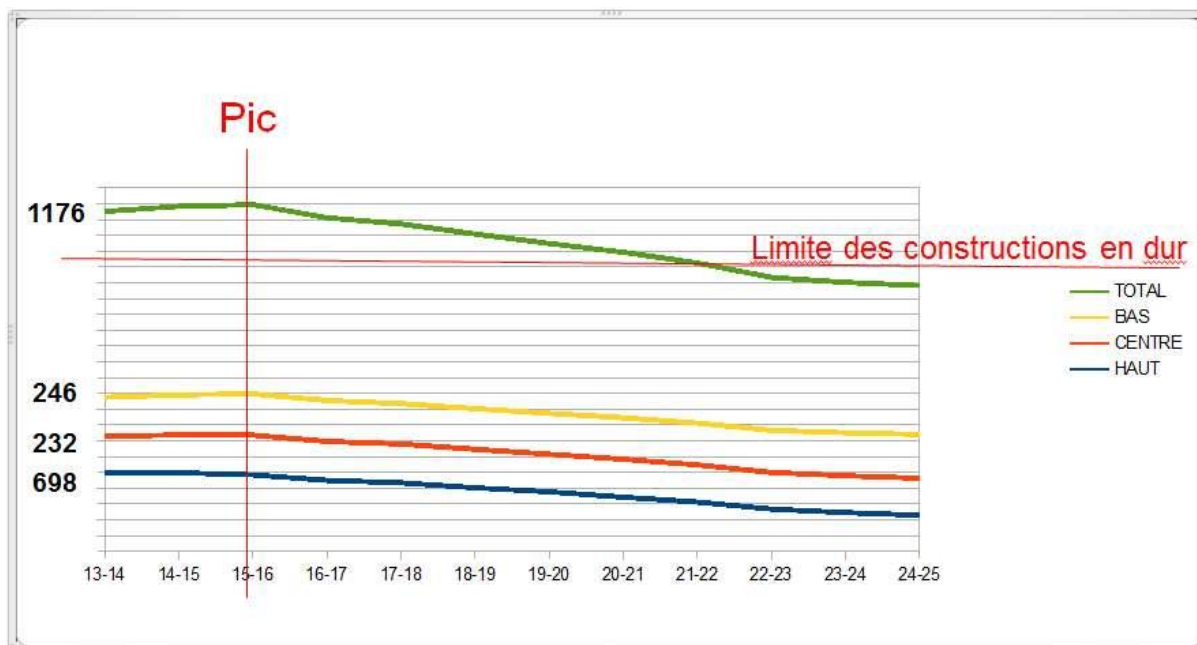
### **Hypothèses retenues**

- Les élèves sont répartis en fonction des différents niveaux (1-4, 5-8 et 9-11).
- Les zones d'enclassement se réfèrent aux pôles HarmoS acceptés par la Direction de l'Esplanade et le CoDir.
- Les naissances donnent le nombre des futurs élèves.
- Les données sont croisées avec la pyramide des âges.
- Un taux de croissance de 1% par année est pris en compte pour toutes les données (base hypothèse cantonale).
- Un arrondi systématique vers le haut du nombre de salles de classes a été effectué.
- Une marge d'une classe est prise pour chacun des pôles de chaque zone.
- Le taux de remplissage par salle qui a été retenu (18-22) figure dans la RLEO. Art. 61.
- Les données fournies par l'école se rapportent aux effectifs d'élèves de l'année scolaire 2013-2014.
- Le nombre de salles par village, à fournir selon les directives cantonales en matière de construction scolaire, comprend les salles de classes ainsi que celles d'ACT/ACM et de dégagement.

### **Résultat**

D'une manière générale, l'ensemble de la population d'élèves va vers une tendance à la baisse.

Dans ce cadre, il paraît inutile de réaliser des constructions en dur dont la durée d'amortissement va grever les Communes sur plusieurs législatures et dont les effets seront bien au-delà des besoins. Travailler en mode « tampon » en utilisant des éléments modulaires dès 2015-2016 et en acceptant le transfert momentané des élèves 7H-8H sur Vich et Begnins (2014-2015) en attendant la mise en application formelle d'HarmoS telle est l'option prise par le CoDir.



## Solution

Nous proposons au Conseil Intercommunal de conventionner les classes figurant dans le tableau ci-dessous au 1<sup>er</sup> août 2015. Les salles venant en complément des anciennes seront bâties en dur et destinées à un usage prolongé. L'amortissement s'étalera sur une durée de 30 ans.

En 2015 le nombre de classes nécessaires pour être en adéquation avec la loi HarmoS va excéder les chiffres présentés ici et cela pendant une période de 6 à 8 ans. Ces classes seront construites en bâtiments modulaires puis évacuées par la suite.

Distribution des classes niveaux 1 à 8			
Communes	1er août 2013	1er août 2015	Augmentation
Bassins	10	10	
Begnins	7	8	1
Burtigny	0	0	
Coinsins	4	5	1
Duillier	7	7	
Le Vaud	6	12	6
Longirod	0	0	
Marchissy	2	2	
St-George	5	6	1
Vich	7	7	
<b>Totaux</b>	<b>48</b>	<b>57</b>	<b>9</b>

## Impact financier (évaluation)

L'impact financier de création des salles de classes se base sur l'annexe A, art. 9 du règlement en vigueur :

- **Le Vaud** : devis d'architecte majoré de 20% soit environ CHF 400'000.00 par classe.
- **Begnins et Saint-George** : base prix moyens constatés soit environ CHF 541'200.00 par classe.
- **Coinsins** : une classe existante de 40m<sup>2</sup> a été affectée pour la rentrée 2013-2014 (ACT-ACM).

L'écart entre les deux prix s'explique par le fait qu'il s'agit en principe d'une transformation pour la Commune de Le Vaud avec un montant précis compte tenu du devis de l'architecte déjà réalisé tandis que Begnins et Saint-George font l'objet d'une nouvelle construction.

**Attention, l'impact financier présenté ici ne mesure que les coûts liés à l'amortissement et aux intérêts pour les nouvelles classes. Les charges d'entretien et de nettoyage ne sont pas prises en compte.**

	Prix classe	Classe	Coût total
Le Vaud	400'000	6	2'400'000
Begnins	541'200	1	541'200
Coinsins	286'940	1	286'940
St-George	541'200	1	541'200
<b>Total</b>			<b>3'769'340</b>

### Impact amortissement sur 30 ans par commune (ratio base BU 2014)

Ratio		19%	15%	4%	5%	11%	19%	4%	5%	13%	5%	100%
Communes		Bassins	Begnins	Burtigny	Coinsins	Duillier	Le Vaud	Longirod	Marchissy	St-George	Vich	Total
Le Vaud	Amort.	228'099	184'179	52'420	55'254	128'926	1'426'682	52'420	59'504	153'011	59'504	2'400'000
	Intérêts	229'810	185'561	52'813	55'668	129'893	228'383	52'813	59'950	154'158	59'950	1'209'000
Begnins	Amort.	51'436	312'132	11'821	12'460	29'073	51'117	11'821	13'418	34'504	13'418	541'200
	Intérêts	51'822	41'844	11'909	12'553	29'291	51'500	11'909	13'519	34'763	13'519	272'630
Coinsins	Amort.	27'271	22'020	6'267	150'076	15'414	27'102	6'267	7'114	18'294	7'114	286'940
	Intérêts	17'754	14'336	4'080	4'301	10'035	17'644	4'080	4'632	11'910	4'632	93'403
St-George	Amort.	51'436	41'532	11'821	12'460	29'073	51'117	11'821	13'418	305'104	13'418	541'200
	Intérêts	51'822	41'844	11'909	12'553	29'291	51'500	11'909	13'519	34'763	13'519	272'630
Total	Amort.	358'243	559'865	82'329	230'249	202'485	1'556'018	82'329	93'455	510'912	93'455	3'769'340
	Intérêts	351'208	283'584	80'713	85'075	198'509	349'027	80'713	91'620	235'593	91'620	1'847'662
<b>Total amort. et intérêts</b>		<b>709'452</b>	<b>843'449</b>	<b>163'042</b>	<b>315'325</b>	<b>400'994</b>	<b>1'905'045</b>	<b>163'042</b>	<b>185'074</b>	<b>746'505</b>	<b>185'074</b>	<b>5'617'002</b>

### Impact maximal CHF 2016 par commune (ratio base BU 2014)

Ratio		19%	15%	4%	5%	11%	19%	4%	5%	13%	5%	100%
Communes		Bassins	Begnins	Burtigny	Coinsins	Duillier	Le Vaud	Longirod	Marchissy	St-George	Vich	Total
Le Vaud		22'430	18'111	5'155	5'433	12'678	62'290	5'155	5'851	15'046	5'851	158'000
Begnins		5'058	13'104	1'162	1'225	2'859	5'026	1'162	1'319	3'393	1'319	35'629
Coinsins		2'682	2'165	616	5'432	1'516	2'665	616	700	1'799	700	18'890
St-George		5'058	4'084	1'162	1'225	2'859	5'026	1'162	1'319	12'413	1'319	35'629
<b>Total</b>		<b>35'227</b>	<b>37'464</b>	<b>8'096</b>	<b>13'316</b>	<b>19'911</b>	<b>75'008</b>	<b>8'096</b>	<b>9'190</b>	<b>32'651</b>	<b>9'190</b>	<b>248'148</b>

### Montant par commune si le coût des salles de Le Vaud seraient identiques aux coûts du règlement

<b>Total</b>	<b>43'145</b>	<b>43'858</b>	<b>9'915</b>	<b>15'234</b>	<b>24'386</b>	<b>96'997</b>	<b>9'915</b>	<b>11'255</b>	<b>37'962</b>	<b>11'255</b>	<b>303'922</b>
--------------	---------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------	--------------	---------------	---------------	---------------	----------------

## Conclusion

- Vu le préavis n° 01/2014 du 3 février 2014,
- oui les conclusions du rapport de la commission des finances,
- oui les conclusions du rapport de la commission des bâtiments,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.

En regard des explications fournies par le CoDir et compte tenu de la validation de cette proposition par le CoDir de l'AISE dans sa séance du 3 février 2014, il est demandé au Conseil Intercommunal de l'AISE d'accepter

- 1. le conventionnement de six (6) classes supplémentaires à Le Vaud pour la rentrée 2015-2016,**
- 2. le conventionnement d'une (1) classe supplémentaire à Begnins pour la rentrée 2014-2015,**
- 3. le conventionnement d'une (1) classe supplémentaire à Coinsins pour la rentrée 2014-2015,**
- 4. le conventionnement d'une (1) classe supplémentaire à Saint-George pour la rentrée 2015-2016,**
- 5. la modification du règlement général.**

Begnins, le 3 février 2014

**Au nom du Comité de Direction de l'AISE**

La Présidente

La Secrétaire



C. Pralong

V. Wicht

Annexes :

- Rapport de la direction sur les besoins en classes (art 3, annexe A).
- Règlement général modifié.